

Longueuil, le 15 novembre 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 37804 – Lettre réponse

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande du 3 novembre concernant le 165-169, rue Principale à Châteauguay.

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le X dernier, concernant le 165-169, rue Principale à Châteauguay. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 10 mai 2004 (2 pages)

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (3)

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0926000

DATE INSPECTION : 2004-05-10

HEURE : - Arrivée :

- Départ :

DATE DE RÉDACTION : 2004-05-11

NUMÉRO D'INTERVENTION:

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Iris Diaz

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Réfrigération Gaétan Laberge inc.
169, rue Principale
Châteauguay (Québec)

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE
Articles 53-54 de la L.A.D.

TÉLÉPHONE
Articles 53-54 de la L.A.D.

Rencontré(e) : oui non X N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION
Gaétan Laberge / propriétaire

TÉLÉPHONE
(450_692-4414

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) : Vérifier la véracité de la plainte en rapport à l'émission de fréon dans l'atmosphère.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0926000

DATE DE RÉDACTION : 2004-05-11

3. CONCLUSION


Étant donné que les appareils réparés ont une capacité inférieure à 2 TR, le RSACO ne s'applique pas. De plus, la compagnie possède les équipements de récupération de fréon.


Le plaignant fut contacté pour lui faire part de conclusions de l'inspection.

4. RECOMMANDATION(S)

La plainte étant non fondée, je recommande de fermer l'intervention.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR :  2004-05-11
(Iris Diaz) (date)

VÉRIFIÉ PAR : 
pour: (Robert Séguin) (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
